

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015888	Date d'inspection Le 26 novembre 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif la Marelle Educational Center		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur place pour effectuer une inspection de surveillance.
Le ratio éducateur-enfant a été respecté tout au long de la visite.

Pendant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu vérifier les éléments suivants :

- Les dossiers des enfants, y compris les consentements signés
- L'orientation des enfants
- Les effets personnels des enfants

Au cours de cette inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a également observé les enfants jouer libre l'intérieure et se préparer pour aller jouer dehors.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 novembre 2024

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 novembre 2024

Date